

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

INSCRIPTION ACCUEILS DE LOISIRS (AL)

A compter du 1^{er} septembre 2018, la Communauté de communes Convergence Garonne propose un règlement intérieur identique à tous les Accueils de Loisirs suivants :

STRUCTURE	DIRECTEUR	PORTABLE	COURRIEL
AL BEGUEY	Juliette WILLEMS	06 26 52 31 83	animation.beguey@convergence-garonne.fr
AL CADILLAC	Stéphane TIGNON	06 10 86 59 68	animation.cadillac@convergence-garonne.fr
AL CERONS	Jean Marie DUTREUIL	06 14 42 49 50	clshcerons@convergence-garonne.fr
AL LANDIRAS	Michel LALLOZ	06 20 47 40 74	clshlandiras@convergence-garonne.fr
AL LOUPIAC	Aurélien CHINZI	06 26 52 34 12	animation.loupiac@convergence-garonne.fr
AL PODENSAC	Marie DUPONT	06 13 17 65 33	clshpodensac@convergence-garonne.fr
AL PORTETS	Pierre LALYMAN	06 14 42 49 52	clshportets@convergence-garonne.fr
AL PREIGNAC	Julien IGONIN	06 26 01 05 05	clshpreignac@convergence-garonne.fr
AL RIONS	Nadège DESCLAUX	06 48 05 04 16	al.rions@convergence-garonne.fr
AL VIRELADE	Xavier DENECHAUD	06 20 47 40 85	clshvirelade@convergence-garonne.fr

Pour **toutes premières demandes d'inscription** pour 2018/2019, les mercredis ou les vacances scolaires, vous devez vous adresser aux Directeurs de la structure afin de créer ou de mettre à jour votre dossier d'inscription. Chaque famille est libre de choisir la structure qu'elle souhaite.

Documents à fournir :

- N° allocataire CAF ou MSA ou copie avis imposition du foyer
- Attestation sécurité sociale où apparait le nom de l'enfant de l'année en cours
- Attestation assurance Responsabilité Civile et/ou extra-scolaire de l'année en cours
- Copie des vaccins à jour
- Si PAI : fournir la copie
- Si jugement entraînant une organisation particulière, fournir la copie pour en assurer l'application par l'équipe.

Tout dossier devra être complet pour pouvoir effectuer une réservation.

Dès que votre dossier est à jour, vous pouvez effectuer vos demandes de réservations auprès du Directeur de la structure concernée par mail ou l'appeler sur le numéro de portable professionnel.

Pour toute information générale sur le fonctionnement des Accueils de Loisirs vous pouvez vous adresser au service facturation au **06 25 39 05 49**.

A NOTER

Le règlement intérieur est accessible sur le site www.convergence-garonne.fr.

Les structures sont ouvertes de 7h30 à 18h30. (Accueil de 7h30 à 9h00, départ à partir de 17h00).

Accueil à la demi-journée avec repas :

- Matin 7h30-14h00 (Accueil de 7h30 à 9h00, départ entre 13h30 et 14h00).
- Après-midi 11h30-18h30 (Accueil de 11h30 à 12h00, départ à partir de 17h00).

Les inscriptions se dérouleront par période.

Par exemple : la période d'inscription de début septembre vous permettra de faire les réservations des vacances de Toussaint et des mercredis de novembre et décembre.

Pour les mercredis de septembre et octobre vous pouvez déjà vous adresser aux directeurs de la structure concernée.

Le paiement s'effectue en amont.

Par exemple : vous régler fin septembre la facture du mois d'octobre, fin octobre la facture de novembre...etc...

Vous trouverez dans le nouveau règlement intérieur les dates de périodes de réservation ainsi que les dates de période de facturation.

TARIFICATION :

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial de la famille.

Ces tarifs sont répartis sur 8 tranches de 4.50€ à 12.50€ pour une journée et de 3.00€ à 7.92€ pour une demi-journée.

Chaque Directeur pourra vous indiquer votre tarification exacte à la journée ou à la demi-journée.

Mode de paiements :

Vous pouvez régler vos factures en numéraires, chèques, CESU, chèque vacances.

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique s'adresser au service facturation, 06 25 39 05 49 afin de remplir les documents nécessaires.

Le paiement par CB sera mis en place dès que le portail famille sera disponible. Vous serez informé sur ce sujet dès qu'il sera actif.

Accueil de Loisirs de PAILLET

Structure associative, si vous souhaitez vous y inscrire contacter Séverine DANIERE au 06 29 49 01 38 ou par courriel alshperisco.foyerrural@gmail.com